



Cdd en cdi suite à remplacement congé maladie.

Par **antonin**, le **18/11/2008** à **23:44**

Bonjour, j'ai été en engagé le 2 octobre 2006 en CDD en remplacement d'une personne en congé maladie pour une durée minimale de 1 mois soit au moins jusqu'au 2 novembre. depuis je 'nai cessé de travaillé. C'est le même contrat que l'on a étendu une douzaine de fois, à chaque fois était indiqué "pour une période minimale de trois mois, soit au moins jusqu'au...". Est indiqué aussi "les termes du contrat initial restant inchangés". La personne que je remplace n'est plus apte à reprendre ce travail physique. Elle l'a fait savoir il y a un mois. Je pense qu'elle va essayer de tirer au maximum son congé maladie avant d'envisager un reclassement. rnAujourd'hui, cela fait 26 mois sans interruption que je travaille, ai-je le droit de demander un CDI ?rnMerci

Par **laloche**, le **03/12/2008** à **22:11**

Bonjour, rnJ'ai l'impression que votre situation et la mienne se ressemblent un peu. je suis également en CDD a répétition depuis decembre 2005. Normalement les employeurs doivent faire 1CDD renouvelable 1 fois...(mais moi j'en suis a mon 4eme CDD, a la suite), normalement pour pouvoir faire un nouveau cdd il faut laisser une période libre entre le 2eme contrat et le nouveau.rnJe pense que le cdi peut être négociable, mais il faut bien se renseigner car suivant leur besoin, se serait dommage qu'ils décident finalement de ne plus vous gardé.rnbon courage en tout cas